

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 MARS 2021**

FB/TD/MH/ CJ n° 2021/11

Objet de la délibération :

SUBVENTION EQUILIBRE  
2021 BUDGET ANNEXE  
PRAIRIALES

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Date de la convocation :  
9/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène,

**Excusés :**

JOSEPH Jean, pouvoir à G. DAVID  
RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à P. EVENO  
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER

**Absents :**

ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice. HAMARD Roland

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n°2020/07 portant régularisation et adoption d'une nomenclature développée M14 du centre culturel des Prairiales,

Vu le budget primitif de la ville d'Épernon pour l'année 2021,

Vu le budget primitif du Centre culturel des Prairiales pour l'année 2021,

Considérant que la Commission des finances s'est réunie le 03/03/2021 à ce sujet,

Considérant que les opérations comptables de l'année 2021 ne sont pas encore terminées, mais que la situation prévisionnelle de chacun de ces budgets permet d'évaluer un besoin de financement maximum de **660 686€ en fonctionnement et 127 000€ en investissement.**

**CONSIDERANT** la nécessité de délibérer avant la fin de l'exercice comptable bien que celui-ci ne soit pas terminé, empêchant toute exactitude sur le montant des subventions proposées,

En effet, les tarifs décidés par le Conseil Municipal ne permettent pas de couvrir les charges de fonctionnement de ce service.

Les membres de l'assemblée délibérante sont invités à prendre une délibération pour décider de l'attribution et du montant de cette subvention d'équilibre avant la fin de l'exercice budgétaire.

Sur l'exposé présenté,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021\_03\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





2021-91

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ATTRIBUE** une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel des Prairiales, d'un montant qui sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réelles dans la limite de **660 686€ en fonctionnement et 127 000€ en équipement**, versée en une fois à la fin des opérations comptables de l'exercice 2021, basée sur la différence entre les recettes et les dépenses constatées après rattachement,

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif du budget principal de la Commune à l'article 657364.

Fait et délibéré à Epernon, le 15 mars 2021

Le Maire,  
F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021\_03\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE D'ÉPERNON

8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON  
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr